

FOCUS

Juin 2014

Les Bruxellois, champions de Belgique des déchets ?

Anne Franklin

« *Bruxelles bat le record des déchets* ». Ce titre à la Une d'un quotidien francophone a causé des remous jusqu'au Parlement bruxellois. Quelle réalité se cache derrière cette déclaration ? Les Bruxellois sont-ils réellement les plus grands producteurs de déchets de Belgique ? Ce cinquième focus de l'IBSA examine les chiffres des déchets ménagers à Bruxelles et attire l'attention sur cinq points méthodologiques qui y sont liés.

Les déchets, un enjeu de société

Les déchets sont un enjeu crucial de notre société. Leur production est directement liée à nos modes de consommation et leur accumulation génère de multiples pressions sociales et environnementales. La prise en compte de leurs impacts fait partie intégrante d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

Les pouvoirs politiques et les gestionnaires publics sont confrontés à des défis très concrets : comment réduire la production des déchets, comment les collecter et comment les traiter au mieux tout en minimisant les nuisances et impacts environnementaux ? Pour évaluer si leurs objectifs sont atteints, ces mêmes politiques et gestionnaires doivent connaître avec précision la quantité de déchets produits ainsi que les conditions dans lesquelles ils ont été traités.

L'article de presse (Le Soir, 27 septembre 2012) offre un excellent point d'entrée pour analyser les chiffres des déchets en Région de Bruxelles-Capitale. Si le titre en première page est cinglant, le dossier est plus nuancé. Il est aussi plus ciblé, puisqu'il se focalise sur la production des déchets ménagers.

L'utilisation des statistiques par les médias

Chiffres et statistiques abondent dans les médias. Indispensables pour étayer le propos journalistique, ils permettent d'illustrer de manière concise un état ou un changement de la société. Ils servent aussi à forger l'opinion publique, et parfois à alimenter les polémiques.

Dans le cas qui nous concerne, l'opinion publique et politique a été frappée par un paragraphe relayé par d'autres quotidiens et médias en ligne pour résumer l'article original du Soir : « *La Région de Bruxelles-Capitale détient le record de Belgique des déchets, avec 260 kilos d'ordures ménagères par habitant et par an en moyenne. À peine 32 % des déchets ménagers provenant des dix-neuf communes bruxelloises sont recyclés, contre 70 % en Wallonie et 75 % en Flandre* ».

Le lecteur distrait ne retiendra que le record de Belgique. Un lecteur plus attentif se posera des questions sur l'origine de ces chiffres et le contexte dans lequel ils ont été établis.

Ce Focus apporte un éclairage au lecteur attentif. Il aborde la production de déchets ménagers à Bruxelles (au sens de la Région de Bruxelles-Capitale) sous l'angle de deux questions qui découlent intuitivement d'une lecture critique de l'article :

1. Les Bruxellois produisent-ils beaucoup de déchets ménagers ?
2. Les Bruxellois recyclent-ils correctement leurs déchets ménagers ?

En corollaire, deux autres questions sont examinées. La situation s'est-elle améliorée au cours du temps ? Comment la Région bruxelloise se positionne-t-elle par rapport aux autres régions ?

A priori simples et sans ambiguïté, ces questions sont dépendantes, comme souvent dans le domaine statistique, d'un examen critique des sources et méthodologies utilisées pour établir les chiffres.

L'importance des termes utilisés

Le concept de déchet semble à priori facile à appréhender : un déchet est tout « ce que l'on jette à la poubelle ». Les restes de repas, des emballages et sacs en plastique, une vieille paire de chaussures en sont quelques exemples familiers.

Mais tous les déchets ne rentrent pas forcément dans une poubelle et ne sont pas nécessairement jetés à la maison : vieux matelas, appareils électroménagers hors d'usage, palettes en bois, pneus usés, déchets de chantiers de construction, invendus alimentaires de supermarchés, seringues usagées, médicaments périmés, chutes de papier des imprimeurs, déchets des corbeilles des rues, carcasses animales, déchets radioactifs sont autant d'exemples de déchets différents. Les déchets de la maison ne sont donc qu'une petite partie de la multitude de déchets produits dans le cadre de la vie quotidienne et par les différents secteurs d'activité économique (agriculture, industrie, commerces...).

En conséquence, de multiples définitions se complètent, se chevauchent et génèrent des chiffres différents. L'article de presse utilise trois termes qui peuvent prêter à confusion s'ils ne sont pas remis en contexte : déchets, déchets ménagers et ordures ménagères.

Selon l'usage courant, les **déchets** sont tous les objets et substances (sous-entendu, solides) dont la société se défait, les **déchets ménagers** correspondent aux déchets produits par les ménages et les **ordures ménagères** résiduelles sont les résidus non triés des déchets ménagers (→ [Glossaire](#)). L'expression « ordures ménagères » sans qualificatif (« résiduelles » ou « non triées ») est ambiguë car, en langage courant, elle peut référer soit à l'ensemble des déchets soit aux seuls déchets non triés des ménages.

Afin d'illustrer les différents concepts, la figure 01 présente une typologie simplifiée des différentes catégories de déchets en Région bruxelloise.



Interprétation de l'adjectif « ménager »

Les déchets ménagers et ordures ménagères résiduelles ne sont en réalité pas uniquement produits par les ménages. Il existe des déchets et ordures dits « **assimilés** », similaires en composition, quantité et nature à ceux des ménages mais produits dans le cadre d'activités économiques (→ [Glossaire](#)).

En effet, les statistiques se basent sur les données administratives des collecteurs de déchets, pour lesquelles la source d'information primaire est la pesée des chargements des véhicules de collecte. Pour des raisons opérationnelles, des déchets d'activités économiques peuvent être collectés lors des tournées ménagères. C'est le cas lorsque ces déchets sont de même nature que les déchets courants des ménages (par exemple le verre, le papier-carton, les ordures ménagères) et qu'ils sont produits par des petites structures ne disposant pas de contrat spécifique d'enlèvement : commerces, restaurants, petites et moyennes entreprises (PME), associations, professions libérales... Ces déchets assimilés devraient être quantifiés comme déchets d'activités économiques, mais sont par défaut inclus dans les statistiques des ménages. Leur proportion est variable et mal connue.

01 Typologie simplifiée des déchets produits en Région de Bruxelles-Capitale

Déchets de nettoyage	Déchets ménagers		Déchets d'activités économiques	
	Déchets non triés = Ordures ménagères résiduelles	Déchets triés = Déchets des collectes sélectives	Déchets assimilés	Autres déchets d'activités économiques
Déchets liés à la propreté publique : voirie, corbeilles de rues, marchés, boues de balayage...	Sacs blancs et conteneurs équivalents des appartements	Papier-carton, PMC, verre, encombrants, piles...	Déchets de même nature que ceux des ménages	Déchets spécifiques des secteurs (construction, industrie, commerces, horeca, soins de santé, transport, résidus d'incinération, boues de dragage...)
			Non triés	

Source: IBSA

Les Bruxellois produisent-ils beaucoup de déchets (ménagers) ?

Même si l'article de presse traite du sujet des déchets ménagers, son titre à la Une suggère que la Région bruxelloise est grande productrice de déchets. L'absence de qualificatif pourrait laisser penser que l'article traite de l'ensemble des déchets produits à Bruxelles, alors que sa portée est plus limitée. La confusion est également possible avec le débat sur la propreté publique (les déchets présents dans les espaces publics), alors qu'il s'agit d'une problématique différente : l'article de presse traite des déchets issus de la vie quotidienne au sein des ménages.

La production totale de déchets

Il n'existe pas d'estimation récurrente de la production totale de déchets à Bruxelles. Les données sont issues d'études ponctuelles. Selon Bruxelles Environnement, la Région de Bruxelles-Capitale produirait entre 2 et 2,5 millions de tonnes de déchets par an, soit environ **2 000 kg par habitant et par an**. Ces déchets proviennent majoritairement du secteur de la construction/démolition, du secteur industriel et des services marchands et non marchands.

Selon la Direction générale Statistique - Statistics Belgium, la production totale belge s'élevait à 62,5 millions de tonnes en 2010, tous secteurs confondus (industrie, construction, agriculture, services et ménages). Cela revient à une production de près de 5 800 kg par habitant et par an pour l'ensemble de la Belgique, soit près de trois fois la production bruxelloise. Cette différence s'explique notamment par une présence industrielle plus limitée à Bruxelles que dans les autres régions et par un secteur agricole marginal.

Les déchets ménagers

Selon les données du tableau 02 (partie A, en fin d'article), plus de 450 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés sont collectés annuellement par Bruxelles-Propreté. Ramenés au nombre d'habitants, cela représente environ **420 kg par habitant et par an**. Si l'on complète les données de Bruxelles-Propreté avec des estimations pour d'autres collecteurs, la production atteindrait près de 480 000 tonnes par an soit près de 440 kg par habitant (voir le tableau 03 en fin d'article).



Sources des données bruxelloises

En Région bruxelloise, les chiffres de la production des déchets ménagers sont basés sur les données des **collecteurs de déchets**, car il n'existe pas d'information directement disponible auprès des producteurs (les ménages).

Différents opérateurs de collecte sont actifs sur le terrain bruxellois. Les données les plus exhaustives et les plus facilement exploitables au niveau statistique sont celles de l'Agence régionale de la Propreté (ARP), encore appelée Bruxelles-Propreté. Elles sont complétées, lorsque l'information existe, par les données des communes^[1] et des entreprises d'économie sociale.

Les données des opérateurs privés ne sont, à l'heure actuelle, pas statistiquement exploitables. En effet, même si Bruxelles Environnement suit les quantités collectées via les déclarations du registre des déchets (→ [Glossaire](#)), il existe des difficultés méthodologiques : risques de doubles comptages dus aux mouvements entre opérateurs, impossibilité de relier les déchets collectés aux producteurs...

L'interprétation des données bruxelloises est dès lors limitée car ces données (i) comprennent une part non définie de déchets assimilés et (ii) sont loin d'être exhaustives.

Les chiffres des déchets ménagers rapportés au tableau 02 (partie A, en fin d'article) sont ceux disponibles publiquement en septembre 2012, au moment de la sortie de l'article de presse. Les trois principaux organismes publics agissant en tant que relais d'information – Bruxelles-Propreté, Bruxelles Environnement et l'BSA – ne diffusent pas exactement les mêmes chiffres alors qu'ils se basent tous sur les données de Bruxelles-Propreté. Les flux de déchets pris en compte varient, de même que l'année de référence. Or ces deux facteurs influencent directement la hausse ou la baisse des tonnages considérés et l'estimation de la production par habitant.

La production bruxelloise par habitant serait, selon ces estimations, inférieure à la production en Flandre et en Wallonie (tableau 03, en fin d'article). Le manque de disponibilité des données ne permet cependant pas une comparabilité parfaite des chiffres et il faut tenir compte des différences méthodologiques entre régions (voir encadré en page 6).

Les ordures ménagères résiduelles

Pour quantifier les ordures ménagères résiduelles, les seuls chiffres disponibles correspondent aux « ordures ménagères non triées et commerciales » des rapports annuels de Bruxelles-Propreté. La production de ces ordures atteint **280 kg par habitant** à Bruxelles en 2010 (tableau 02, partie B, en fin d'article).

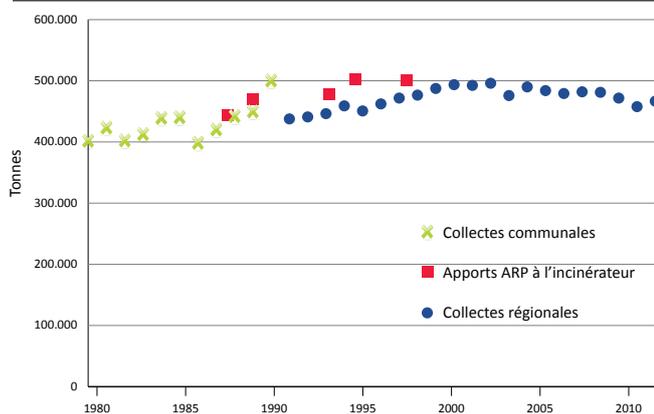
Une inconnue reste associée à ce chiffre : l'importance des « assimilés ». L'analyse des données administratives peut dans ce cas être complétée par des informations issues d'enquêtes. Une estimation de la contribution propre aux ménages a été

effectuée en 2011 et 2012 à partir d'un échantillon de 5 000 ménages bruxellois. Selon l'analyse de Bruxelles-Propreté, environ deux tiers des ordures non triées sont réellement issues des ménages, le reste étant produit par les assimilés. Si l'on applique ce facteur correctif, la part purement ménagère des ordures résiduelles serait de l'ordre de 187 kg par habitant en 2010.

L'évolution de la production

Bruxelles produit-elle plus ou moins de déchets qu'avant ? La figure 04 illustre l'évolution des données entre 1980 et 2011. Les collectes de déchets ménagers et assimilés oscillent entre 400 000 et 520 000 tonnes par année selon les sources, les méthodes de calcul et les années. Après un pic aux alentours des années 2000, les quantités collectées par Bruxelles-Propreté sont stables, voire en légère baisse.

04 Évolution des collectes des déchets ménagers et assimilés en Région de Bruxelles-Capitale de 1980 à 2011, en tonnes



Sources : Collectes communales : Patteson (Dossiers du BRES n°12, 1992) ; Apports Bruxelles-Propreté (ARP) à l'incinérateur : IBSA (Indicateurs statistiques 1993 à 1998) ; Collectes régionales : Bruxelles-Propreté (Rapports annuels 2003 et 2011)

Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que la production bruxelloise s'est stabilisée ou diminuée. Il reste une part d'inconnue liée aux déchets non pris en charge par Bruxelles-Propreté (collectes des communes et des associations, retours aux magasins, circuits privés, filières illicites...). Certains déchets assimilés sont également susceptibles d'être collectés, ou non, par Bruxelles-Propreté au gré des contrats commerciaux obtenus ou perdus par l'agence (par exemple perte partielle des collectes de la Commission européenne en 2013). Une diminution des tonnages peut donc être due à la récupération de contrats de collecte par des opérateurs privés.



Influence des sources sur les séries historiques

Les séries historiques se basent sur différents jeux de données qui peuvent s'avérer non cohérents entre eux. La Région bruxelloise n'échappe pas à la règle : (i) les sources administratives évoluent au cours du temps et (ii) les données de Bruxelles-Propreté varient en fonction de circonstances contractuelles et commerciales.

Trois grandes périodes se dessinent : avant la mise en service de l'incinérateur fin 1985, entre 1986 et 1991, et enfin après la mise en place de l'agence régionale en 1991. Avant 1986, les seules données sont celles des collectes communales (mises en décharge). Dès 1991, Bruxelles-Propreté produit des données relatives à ses propres collectes. Ces données sont à la base de toutes les statistiques produites depuis lors. Entre 1986 et 1991, la situation est plus floue. Les données publiées proviennent soit des communes soit de l'incinérateur. Pour l'incinérateur, la figure 04 ne reprend que les déchets apportés par les autorités publiques ; les tonnages issus des communes de la périphérie bruxelloise et des firmes privées sont exclus. Malgré ces ajustements, les données ne concordent pas, tout en ne divergeant pas de manière flagrante. Cet exemple montre la complexité de l'interprétation de séries historiques comportant des ruptures statistiques.

D'un autre côté, on ne peut exclure une réelle diminution des quantités collectées. Bruxelles connaît une croissance démographique forte et a gagné près de 180 000 habitants entre 2000 et 2011. En conséquence, Bruxelles-Propreté observe une **baisse des quantités collectées par habitant de près de 100 kg en dix ans** : de 515 kg par habitant en 2000, les chiffres passent à 417 kg par habitant en 2011.

Une stabilisation, voire une diminution des collectes, s'observe aussi ces dernières années dans d'autres grandes villes européennes telles que Paris, Londres ou Berlin. C'est un phénomène complexe qui peut s'expliquer par un ensemble de facteurs, certains étant propres aux grands centres urbains et d'autres reflétant l'évolution de la société : produits plus économes en déchets (diminution du poids des emballages...), changement de comportement (réglementation plus stricte, développement des collectes sélectives, sensibilisation accrue...), ralentissement de la conjoncture économique depuis 2008 (moins de déchets assimilés collectés auprès des commerces, de l'horeca et des PME) et/ou appauvrissement d'une partie de la population (réduction du pouvoir d'achat et consommation moindre).

Les Bruxellois recyclent-ils correctement leurs déchets ménagers ?

Il ne s'agit pas seulement de produire moins de déchets par habitant, mais également d'améliorer les comportements de tri, en vue d'intégrer les déchets collectés dans différentes filières de valorisation (réemploi, recyclage, compostage, biométhanisation...).



Recyclage vs collecte sélective

« Tri », « collecte sélective » et « recyclage » sont trois notions différentes (→ Glossaire). Le recyclage est un mode de traitement des déchets qui permet de réintroduire des matériaux en fin de vie dans le cycle de production d'un nouveau produit. Il arrive donc en aval des collectes sélectives (effectuées par les opérateurs de collectes), qui dépendent elles-mêmes du tri effectué par les producteurs (ici, en l'occurrence, les ménages).

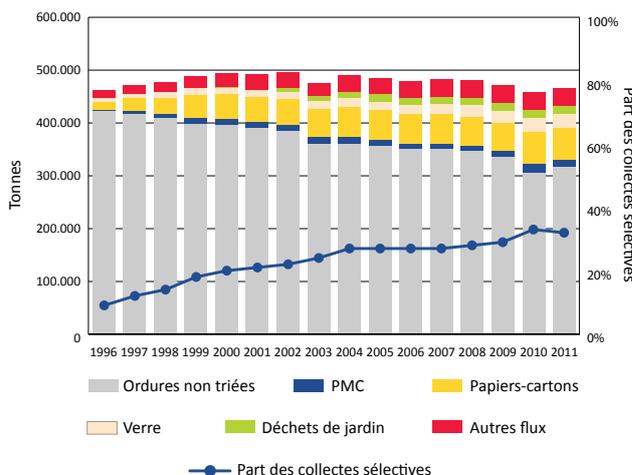
L'objectif bruxellois est le suivant : « dès 2020, la préparation en vue du réemploi et le recyclage des déchets tels que, au moins, le papier, le carton, le métal, le plastique et le verre contenus dans les déchets municipaux, doivent atteindre un minimum de 50 % en poids global » (Ordonnance relative aux déchets, 14.06.2012). Par déchets municipaux, il est sous-entendu les déchets ménagers et les déchets qui y sont assimilés.

En Région bruxelloise, les seules informations publiques détaillées sont celles des collectes sélectives effectuées par Bruxelles-Propreté. L'agence assure la totalité des collectes sélectives en porte-à-porte et en bulles à verre. Ce n'est cependant pas le seul opérateur sur le terrain. Les apports en parcs à conteneurs et les enlèvements à domicile sont gérés tant par Bruxelles-Propreté que par les communes. Ces dernières peuvent faire appel Bruxelles-Propreté et/ou à des firmes privées pour vider leurs parcs. Les entreprises d'économie sociale se chargent d'une partie des textiles, des déchets électriques et électroniques (ordinateurs, frigos...) et des encombrants.

L'évolution des collectes sélectives

La figure 05 illustre l'évolution des collectes sélectives réalisées par Bruxelles-Propreté depuis le milieu des années 1990. La part des déchets collectés sélectivement passe de 9 % en 1996, année des premières collectes séparées de papier-carton et PMC, à 32 % en 2011. En 2010, l'augmentation est manifeste suite à l'instauration de l'obligation de tri. Le tassement en 2011 est dû à une baisse des collectes de PMC. La hausse des collectes sélectives induit de fait une diminution de collectes d'ordures ménagères résiduelles.

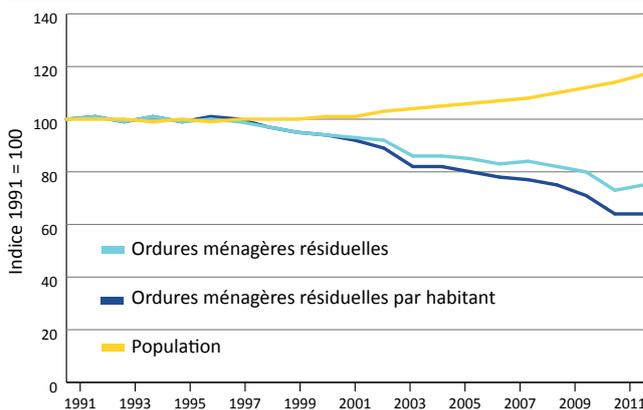
05 Évolution des collectes sélectives des déchets ménagers et assimilés effectuées par Bruxelles-Propreté de 1996 à 2011 : tonnages collectés et part des collectes sélectives



Source : Bruxelles-Propreté (Rapport annuel 2011)

Les tonnages collectés par Bruxelles-Propreté passent de plus de 420 000 tonnes en 1996 à un peu moins de 316 000 tonnes en 2011. Dans un contexte de croissance démographique soutenue, la baisse se marque d'autant plus sur les quantités collectées par habitant, qui passent de 444 kg par habitant en 1996 à 282 kg par habitant en 2011 (figure 06). Pour rappel, si l'on se réfère aux enquêtes, les quantités comprennent environ 30 % de déchets assimilés en 2011.

06 Évolution des collectes d'ordures ménagères résiduelles en Région de Bruxelles-Capitale de 1991 à 2011 (en indice, 1991 = 100)



Sources : Bruxelles-Propreté, Direction générale Statistique - Statistics Belgium ; calculs IBSA

La comparaison avec les autres régions

S'il est vrai que les collectes sélectives ont progressé à Bruxelles, l'article du Soir signale avec raison que les progrès à faire sont bien réels. Les 32 % bruxellois de collectes sélectives sont-ils pour autant totalement comparables aux 70 % wallons et 75 % flamands ?



Comparaison des statistiques régionales

Les statistiques régionales sont influencées par des réalités opérationnelles distinctes et par des approches méthodologiques différentes. De petites variations au numérateur et au dénominateur peuvent également influencer sensiblement les pourcentages de collectes sélectives. L'intérêt du tableau 03 réside dans l'illustration de ces nœuds méthodologiques sur les taux calculés. Il utilise des données des trois régions pour 2010.

Les données wallonnes et flamandes tiennent compte des déchets des rues et des poubelles publiques, des dépôts clandestins et des déchets de construction et de démolition des ménages. Les données bruxelloises (de Bruxelles-Propreté) n'incluent pas de données de propreté publique, sauf les boues de balayage des rues. Elles incorporent des données partielles des déchets clandestins et des tonnages limités de déchets de construction.

Selon le tableau, tous types de déchets inclus, **le pourcentage de collectes sélectives** s'élève respectivement à 36 %, 67 % et 71 % pour les régions bruxelloise, wallonne et flamande. Sans les déchets de construction et de démolition et les boues de balayage des rues, le pourcentage de collectes sélectives atteint respectivement 35 %, 58 % et 66 %.

Des conclusions différentes peuvent être tirées à partir de données de départ légèrement différentes. Ces chiffres ci-dessus doivent donc être considérés avec prudence. Lorsque l'on sait que des objectifs quantitatifs de préparation au réemploi et de recyclage doivent être atteints d'ici 2020, il est d'autant plus important de prêter attention aux variables prises en compte.

Pour la Région bruxelloise, ce que l'on peut retenir, c'est que le taux de collecte sélective est proche des 30% si l'on ne considère que les données de Bruxelles-Propreté et un peu plus élevé si l'on y ajoute les estimations pour les communes et entreprises d'économie sociale. Il ne s'agit pas de taux de recyclage, puisque une partie des déchets collectés sélectivement est impropre à la valorisation et sera incinérée. Ces refus doivent donc être déduits des quantités collectées sélectivement pour estimer les quantités recyclables.

Avec un taux d'ordures ménagères résiduelles voisin des 70%, les Bruxellois trient moins que leurs homologues des deux autres régions, même s'ils s'améliorent progressivement. Les raisons en sont multiples : une législation historiquement moins contraignante, un territoire régional exigu qui limite la disponibilité des parcs à conteneurs et autres infrastructures, des conditions d'habitation moins favorables au tri (moins de place en appartement pour les différentes poubelles), pas de collectes sélectives généralisées des déchets organiques (un test pilote est en cours à Etterbeek et Evere), pas de tarification incitative.

À cela, il faut adjoindre les assimilés collectés par Bruxelles-Propreté. L'organisation des tournées ne permet pas, au niveau statistique, de distinguer les ordures ménagères des particuliers de celles des commerces, PME, écoles et autres collectivités qui ne bénéficient pas d'enlèvements spécifiques. Ces pratiques opérationnelles tirent les statistiques de la production d'ordures ménagères résiduelles vers le haut, et inversement les taux de collectes sélectives vers le bas.

En conclusion

Les Bruxellois, champions des déchets ou non ?

En tant que région avec relativement peu d'industries, Bruxelles produit globalement moins de déchets par habitant que les deux autres régions. Un zoom sur les déchets ménagers et assimilés indique que la production bruxelloise par habitant semble également plus faible que dans les autres régions. Les données bruxelloises sont cependant incomplètes et leur interprétation est limitée.

Un zoom supplémentaire sur les ordures ménagères résiduelles montre que celles-ci sont en baisse régulière depuis 1996, au profit d'une hausse des collectes sélectives. Ramenés au nombre d'habitants, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles restent cependant plus élevés à Bruxelles que dans les deux autres régions. Les efforts de tri doivent être poursuivis afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2020. Une comparaison entre entités géographiques nécessite toutefois de tenir compte des contextes socio-économiques locaux, des différentes pratiques de collectes des déchets et des méthodes d'élaboration des statistiques.

L'amélioration des statistiques est une des mesures du « Plan Déchets » de la Région bruxelloise. Diverses actions sont actuellement menées par Bruxelles Environnement, Bruxelles-Propreté et l'IBSA pour y répondre. Indispensables pour mesurer l'impact des mesures de gestion et de prévention, elles permettront une meilleure caractérisation des flux de déchets et une analyse plus fine de l'évolution de la production bruxelloise. Il faut toutefois garder en tête que plus le tri des déchets se diversifie, plus les filières de collectes sont nombreuses et plus il est difficile de tenir un compte exact de la production des ménages et de suivre son évolution dans le temps.

02 Collectes de déchets ménagers ménagers et assimilés (A) et d'ordures ménagères résiduelles (B) en Région de Bruxelles-Capitale selon différentes sources de données disponibles publiquement en septembre 2012, en tonnes et en kilogrammes par habitant

Intitulé	Tonnes	Kg/hab *	Année de référence	Données sous-jacentes
A. Déchets ménagers et assimilés				
Collectes de Bruxelles Propreté (1)	457 707	420	2010	Ces collectes comprennent les postes suivants : ordures ménagères non triées et commerciales (sacs blancs et conteneurs gris) + emballages PMC + papiers/cartons (ménagers + commerciaux) + verre (bulles à verre + verre de l'horeca) + déchets de jardin + encombrants et clandestins + déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) + métaux + bois + déchets inertes de construction + boues + piles/batteries + huiles alimentaires + petits déchets chimiques. Les déchets organiques ne sont pas inclus.
Déchets ménagers et assimilés (2)	450 244	413	2010	Collectes de Bruxelles-Propreté telles que décrites ci-dessus, hors boues de balayage.
Déchets collectés par l'ARP en porte-à-porte et via les bulles à verre (3)	446 833	426	2008	Collectes de Bruxelles-Propreté telles que décrites en première ligne, en se limitant aux collectes effectuées en porte-à-porte et aux bulles à verre : ordures ménagères non triées et commerciales (sacs et conteneurs) + emballages PMC + papiers/cartons (ménagers + commerciaux) + verre (bulles à verre + verre de l'horeca) + déchets de jardin.
B. Ordures ménagères résiduelles				
Ordures ménagères non triées et commerciales (4)	305 741	280	2010	Collectes de Bruxelles-Propreté : ordures ménagères non triées et commerciales (sacs blancs et conteneurs gris)
Tout-venant ménager et commercial (5)	345 758	330	2008	Collectes de Bruxelles-Propreté : ordures ménagères non triées et commerciales (sacs blancs et conteneurs gris)

* La production par habitant est calculée à partir de la population au 1er janvier de l'année considérée, selon les chiffres produits par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium.

Sources : Rapport annuel 2011 de Bruxelles-Propreté (1,4), Tableaux statistiques de l'IBSA, version en ligne en 2010 (2,4), État de l'Environnement Bruxellois, Synthèse 2007-2008 (3,5)

03 Collectes des déchets ménagers et assimilés en Région de Bruxelles-Capitale, Région wallonne et Région flamande en 2010, en tonnes et en kilogrammes par habitant

Région	Population au 1/1/2010	Déchets ménagers et assimilés (DMA)		DMA hors boues et déchets de construction/démolition		DMAs non collectés sélectivement (= ordures ménagères résiduelles)	
		Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Bruxelles-Propreté	1 089 538	457 707	420	454 189	417	305 741	280
Région bruxelloise, estimation *	1 089 538	478 306	439	467 169	429	305 741	280
Région wallonne	3 498 384	1 943 964	556	1 534 175	439	645 200	184
Région flamande	6 251 983	3 287 003	526	2 826 650	452	951 948	152

* L'estimation est effectuée sur base des données de Bruxelles-Propreté, auxquelles ont été rajoutées les données communales et d'entreprises d'économie sociale récoltées par Bruxelles-Environnement (en tenant compte de doubles comptages éventuels)

Sources : Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Bruxelles-Propreté (Rapport annuel 2011), Service Public de Wallonie (Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2012 et http://environnement.wallonie.be/dechets/stat_dechets_RW.pdf), OVAM (Inventarisatie huishoudelijke afvalstoffen 2011)



Glossaire

Collecte : ramassage des déchets, y compris leur tri et stockage préliminaires, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets.

Déchet : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchets ménagers : déchets provenant de l'activité normale des ménages.

Déchets assimilés : déchets de même nature et composition que les déchets des ménages produits par les PME, écoles, administrations, petits commerces, indépendants, associations... Lorsque produits en petites quantités, ils sont collectés par les opérateurs publics en même temps que les déchets ménagers.

Déchets d'activités économiques : déchets dont le producteur initial n'est pas un ménage. Ils incluent les déchets de l'industrie, de l'agriculture, de la construction, du traitement des déchets et les déchets du secteur tertiaire. Des déchets assimilés peuvent être repris comme déchets d'activités économiques, notamment lorsqu'ils proviennent du secteur tertiaire.

Déchets PMC : déchets d'emballages en Plastique (uniquement bouteilles, flacons et bidons), Métal ou Carton (uniquement cartons à boisson).

Nettoyement : ensemble des opérations visant la propreté des lieux publics : nettoyage des rues et autres lieux publics, enlèvement des déchets après les marchés, vidange des poubelles publiques...

Ordures ménagères : déchets résiduels des ménages et des assimilés qui ne sont pas envoyés au tri sélectif, mais incinérés ou mis en décharge. Toutes les ordures ménagères bruxelloises sont envoyées à l'incinération.

Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

Registre des déchets : les producteurs de déchets dangereux et spéciaux et les gestionnaires de déchets (dont les entreprises qui collectent ou transportent des déchets pour le compte de tiers) doivent tenir un registre des déchets. Le registre doit indiquer la quantité, la nature et l'origine des déchets et, le cas échéant, la destination, la fréquence de collecte, le moyen de transport et le mode de traitement envisagé.

Réutilisation ou réemploi : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Tri : action de trier les déchets en vue de leur réemploi (vêtements), recyclage (verre, papier-carton...), compostage (déchets de jardin) ou biométhanisation (déchets organiques).



Pour aller plus loin

- Bruxelles Environnement (2013). Déchets ménagers et assimilés. Rapport de l'État de l'Environnement bruxellois 2007-2010. En ligne : <http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/etat/informer.aspx?id=11925>
- Bruxelles-Propreté (2013). Rapport annuel 2012. En ligne : https://www.arp-gan.be/sites/default/files/rapport_annuel2012.pdf
- Direction générale Statistique - Statistics Belgium (2013). Production de déchets. En ligne : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/environnement/dechets/production/>
- Eurostat (2014). Génération et traitement des déchets municipaux par région NUTS 2 (env_rwas_gen). En ligne : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/waste/data/database>
- Le Soir (2012). Bruxelles bat le record des déchets. 27.09.2012. p 1 et pp 16-17.

NOTES

[1] Bruxelles-Propreté prend en charge une partie des déchets collectés par les communes. Dans ce cas, les tonnages communaux sont inclus dans les données communiquées par Bruxelles-Propreté.

F05OCUS

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.ibsa.irisnet.be



Coordination scientifique : Astrid Romain
Comité de lecture : Xavier Dehaibe, Olivier Poupaert, Astrid Sierens, Astrid Romain
Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles – T. 02 800 38 60 – F. 02 800 38 23 – ibsa@sprb.irisnet.be
Ed. resp.: Christian Lamouline, Secrétaire général du Service public régional de Bruxelles
©2014 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.